

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2023

Compte rendu de la séance du 14 Décembre 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 8 Décembre 2023 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 19h00

Etaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Armelle TAMBOUR, Rose-Marie WRONA, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Jacqueline PICQ, Monique LE CORGNE, Cyril AUZOU.

Absents excusés : Gilles BIERRY.

Absents non excusés : Christophe GAUDOIN, Jean-Claude BOSCH.

Secrétaire de séance : Rose-Marie WRONA

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 17 Novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 Novembre 2023.

2. Délibération pour le recensement de la population en janvier 2024

Le Maire confirme que la commune doit recenser ces habitants sur la période du 18 janvier au 17 février 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la nomination de Madame Armelle TAMBOUR en tant que coordonnatrice communale.
- nomme Madame DEQUE Frédérique en tant que coordonnatrice adjointe
- nomme Mesdames BEGUIGNE Frédérique, MORIN Anaïs, RICHARD Anne-Marie en tant qu'agents recenseurs

Et fixe les rémunérations comme suit :

- forfait de 165 € pour les 2 demi-journées de formation obligatoire et la tournée de reconnaissance,
- 1,21 € par questionnaire logement (papier ou internet)
- 1,45 € par questionnaire individuel (papier ou internet)

La prise en charge par l'Etat est de 1847 €.

3. Délibération concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 23 Novembre au 13 Décembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- Une consultation par voie électronique a été organisée du 23 Novembre au 13 Décembre 2023 sur le site *Panneau Pocket.com*
- Une insertion sur site internet de la commune www.vincelles.fr

Suite à la concertation publique, aucun retour n'a été reçu par la mairie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) conformément au plan annexé :

CHARGE le Maire à l'unanimité, de notifier la présente délibération :

- à Madame la Secrétaire Générale, référente préfectorale unique de l'Yonne,
- à la Communauté d'Agglomération d'Auxerre
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale.

4. Décision modificatives n° 2-2023, n°3-2023

Il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes sur le budget 2023 :

DM n°2-2023 permettant le paiement des charges sur salaires et les intérêts d'emprunt:

	• Dépenses	• Recettes
• 011(Charges à caractères générales)	• - 21 000 €	•
• 012(Salaires et charges)	• 21 000€	•

	• Dépenses	• Recettes
• 011(Charges à caractères générales)	• - 5 600 €	•
• 66 (Intérêts d'emprunt)	• 5 600 €	•

DM n° 3-2023 permettant le paiement de factures telles que l'attribution de compensation pluviales et les travaux du SDEY

	• Dépenses	• Recettes
• 2128 (Aménagement de terrain)	• - 3 100 €	•
• 204 (Bâtiment et installation et Attribution de compensation)	• 3 100€	•

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives avec les montants ci-dessus.

5. Délibération pour la mise en place de vente de carte de pêche à la mairie

L'UPA 89 (Union Des Pêcheurs de l'Auxerrois) a demandé à M. Le Maire la possibilité que la mairie vende des cartes de pêche pour le compte de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente des cartes de pêche par la mairie.

6. Demande de subvention

Une demande de subvention a été transmise à la mairie de la part de l'association Jeunesse au Plein Air qui a pour mission de promouvoir l'accès aux vacances et aux loisirs de tous les enfants avec une attention particulière pour les enfants en situation d'handicap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le don à l'association Jeunesse au Plein Air.

7. Questions diverses

La séance est levée à 21h45

Date prochain conseil municipal : 19/01/2024

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA